



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 15 Juin 2017

Question n°8

Modification délibération n° 6 du 13 avril 2017 relative au choix du scénario de collecte pour le futur marché de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles)

L'an deux mille dix-sept, le **15 Juin** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 8 Juin 2017.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL

Étaient représentés : Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER, Henri STASCHE pour Jérôme FINCK.

Avaient donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Patrick MIESCH, Éric PARROT à Hervé GRISEY

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Jean-Pierre BRINGARD.

Étaient Absents : Hervé GUIOT, Michel JACOBBERGER, Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Michel JARDON

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	21

Vote		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0

Date de Convocation : 8 Juin 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu la délibération du 23 Juin 2016 autorisant le Président à préparer et lancer un marché d'AMO pour l'élaboration et la préparation du marché public pour la collecte des Ordures Ménagères, du tri sélectif et de gestion des déchèteries,

Vu la délibération du 13 Avril 2017 concernant le choix du scénario de collecte pour le futur marché de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles et portant modification de la délibération du 30 Mars 2017,

La délibération n°6 du 13 avril 2017 relative au choix du scénario de collecte pour le futur marché de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles) indique que le dit marché public présenterait les caractéristiques suivantes :

- Tranche ferme sur la base de 40 142 habitants,
- Durée du marché : 5 ans avec possibilité de renouvellement 2 fois un an,
- Inscription en tranche optionnelle des ex-communes de la CCTB pour la totalité des services inscrits au marché en tranche ferme et en tranches optionnelles,
 - Inscription en tranche optionnelle de la mise en place de la collecte sélective des biodéchets avec ajustement de fréquence de la collecte des Omr en C.05 à une échéance ultérieure à définir,
 - Inscription en tranche optionnelle de l'ajout d'une déchèterie semi-fixe 2 jours par semaine (y compris samedi) sur Champagny avec utilisation d'un équipement appartenant au SICTOM,
 - Prestation supplémentaire éventuelle obligatoire relative à une application mobile citoyenne participative et informative,
- Les variantes à l'initiative des candidats au sens de l'article 58.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ne sont pas autorisées. Ils ont l'obligation de se conformer au cahier des charges.

Or il apparait que la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont fera part de sa position quant à sa validation de la mise en place d'une déchèterie semi-fixe 2 jours par semaine (y compris samedi sur Champagny) avant le lancement de la consultation du lot 2 relatif à la collecte.

De même, Grand Belfort Communauté d'Agglomération doit faire part de son positionnement quant à la poursuite de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de l'ex -CCTB au-delà du 31 décembre 2017 par le SICTOM également avant le lancement de la consultation du lot 2 relatif à la collecte.

Aussi, il est proposé de modifier les caractéristiques du lot 2 tel que détaillé ci-après :

Tranche Ferme sur la population à desservir au 1er janvier 2018 :

- Durée du marché : 5 ans avec possibilité de renouvellement 2 fois un an,
- Inscription en tranche optionnelle de la mise en place de la collecte sélective des biodéchets avec ajustement de fréquence de la collecte des Omr en C.05 à compter du 1er janvier 2020,
- Prestation supplémentaire éventuelle obligatoire relative à une application mobile citoyenne participative et informative,
- Les variantes à l'initiative des candidats au sens de l'article 58.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ne sont pas autorisées. Ils ont l'obligation de se conformer au cahier des charges.

Cette modification dans les caractéristiques du marché ne change pas les montants estimatifs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide de valider la modification des caractéristiques du lot 2 tel que détaillé ci-dessous :

Tranche Ferme sur la population à desservir au 1er janvier 2018 :

- Durée du marché : 5 ans avec possibilité de renouvellement 2 fois un an,
- Inscription en tranche optionnelle de la mise en place de la collecte sélective des biodéchets avec ajustement de fréquence de la collecte des Omr en C.05 à compter du 1er janvier 2020,
- Prestation supplémentaire éventuelle obligatoire relative à une application mobile citoyenne participative et informative,
- Les variantes à l'initiative des candidats au sens de l'article 58.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ne sont pas autorisées. Ils ont l'obligation de se conformer au cahier des charges.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

